



PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

Échafaudages, Travaux en hauteur,
SST, Habilitations électriques



Habilitation électrique BR - PV (Complément)

Objectifs de formation

- Connaître le principe d'évaluation des risques
- Les prescriptions de sécurité dans le cadre de pose de modules photovoltaïques
- Mener les opérations d'ordre électriques en toute sécurité
- Disposer des connaissances et compétences requises permettant la délivrance par l'employeur d'un titre d'habilitation photovoltaïques

Programme détaillé

Partie théorique :

- Historique
- La cellule photovoltaïque
- Les générateurs
- Types d'installations :
 - Installations domestiques
 - Installations industrielles
- Composants
- Risques liés au photovoltaïque
- Les habilitations et leurs limites
- Procédures de sécurité
- Exploitation.

Partie pratique :

- Mise en application des connaissances lors de jeu de rôle
- Pratiques professionnelles réalisées sur une maquette d'installation photovoltaïque.
- Savoir réaliser une intervention sur des installations photovoltaïques :
 - Connaître le principe d'évaluation des risques
 - Connaître les prescriptions de sécurité dans le cadre de la pose de modules photovoltaïques
 - Mener les opérations d'ordre électriques en toute sécurité
 - Gérer l'organisation et l'encadrement

les + de la formation

La formation à l'habilitation électrique est désormais obligatoire, les durées de stages sont conseillées par la norme NF C 18-510.

✓ **Durée:** 1 jour - 7 heures

✓ **Public visé:**

Personnel intervenant sur des systèmes photovoltaïques et électricien chargé d'assurer des interventions d'entretien, et des opérations de consignation d'ordre électrique en basse tension sur des installations photovoltaïques.

✓ **Pré-requis:**

Avoir déjà suivi la formation BR-B1, B1V, B2, B2V Essai (OBLIGATOIRE)

✓ **Animation:**

La formation est assurée par un formateur du GIFT (Groupement des Indépendants de la Formation Technique), qualifié et expérimenté

✓ **Moyens pédagogiques:**

- Chaque stagiaire recevra un support de cours
- Alternance entre théorie et mise en pratique encadrées par le formateur

✓ **Moyens techniques:**

- Salle de formation équipée
- Plateforme pédagogique

✓ **Évaluation et sanction de la formation:**

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Évaluation du savoir et du savoir-faire par des tests, délivrant à l'Habilitation BR PV
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment